Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Garderie Au Pays Des Enfants inc.	843031	Le 18 mai 2023
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Garderie Au Pays Des Enfants Inc.		(506) 753-6038
Adresse		
Unité B 272 rue Notre Dame Atholville NB E3N 3Z9		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Janel Aubut	Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Le ratio est respecté lors de l'inspection de renouvellement.

- Discussion avec l'administratrice concernant l'utilisation d'un autre local pour un groupe de préscolaire lorsque le ratio requiert 3 éducatrices.

- L'administratrice confirme que les structures fixes du parc extérieur sont installées de façon conforme.

- La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis. La licence sera recommandée pour une autre année.

Observations:
- Jeux libres et jeu d'équilibre sur blocs.
- Marche à la bibliothèque publique pour une activité.
- Diner et période de lecture avant la sieste.

original signé par
Janel Aubut — Le 02 novembre 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis — Date

original signé par
Julie Lagacé — Le 02 novembre 2022

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date